



Télétravail : vers un divorce entre salariés et employeurs ?

*Par franceinfo, Philippe Duport – Radio France
Mis à jour le 11/09/2020 | 08:34 – publié le 11/09/2020 | 08:34*

Les salariés semblent satisfaits du télétravail alors que les entreprises prônent un retour massif au bureau.

Le télétravail de nouveau au coeur de l'actualité : une nouvelle réunion se tient vendredi 11 septembre entre les partenaires sociaux qui peinent à se mettre d'accord. Le nombre de télétravailleurs est en baisse constante. Pourtant, les attentes des salariés se confirment. Va-t-on vers un divorce sur cette question ?

Il y a en tout cas des divergences évidentes. D'un côté des entreprises qui font massivement revenir leurs salariés au bureau. Les tout derniers chiffres fournis par le ministère du Travail confirment cette tendance : on ne compte plus que 10% de télétravailleurs. Alors que fin mai, à la sortie du confinement, seulement un travailleur sur deux était présent au bureau. Même si de nombreuses entreprises sont en train de négocier des accords de télétravail, la pression est forte du côté des salariés. Dans la fonction publique, par exemple, alors que les administrations sont revenues à un fonctionnement quasi normal, on observe des demandes massives de un à deux jours de télétravail par semaine, selon le président de l'association des DRH des grandes collectivités, cité par l'AFP.

Et du côté du privé ?

Pour connaître l'état du télétravail dans le privé, on dispose de pas moins de sept études, menées sur trois ans, par Malakoff Médéric, qui s'est fait une spécialité de suivre la question. Les entreprises devraient être attentives à leurs résultats. Pas moins de 89% de ceux qui ont expérimenté le télétravail veulent non pas seulement poursuivre, mais accroître cette pratique. Sur quel rythme ? Deux jours par semaine. C'est la formule dont tout le monde veut. À noter qu'entre novembre 2019 et juin 2020, le nombre idéal de jours de télétravail a été multiplié par 1,6.

Autre indicateur très intéressant, la note de satisfaction que mettent les salariés au télétravail. En novembre 2017 elle était de 7,5. En juin de cette année, après le confinement, elle était montée à 8. Ce qui veut dire que plus on télétravaille, plus on aime ça et plus on en redemande.

Un risque de désengagement des salariés

Les attentes des salariés ne cadrent donc pas avec les pratiques des entreprises. Il y a clairement une déception du côté des salariés, qui attendaient autre chose que la reprise du travail comme dans le monde d'avant. Le psychologue du travail Christophe Nguyen met en garde les entreprises : elles risquent selon lui de faire face à un désengagement des salariés si rien ne change. Nombre d'entreprises l'ont compris et négocient des accords. C'est le cas de PSA, Orange ou encore Aéroports de Paris. Mais, même si le marché du travail n'est pas très favorable aux salariés, la possibilité de travailler de chez soi fera partie des points qu'examineront attentivement les candidats à un poste dans une entreprise, notamment les plus convoités d'entre eux.

Comment bien utiliser un masque ?



- Avant de mettre le masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.



- Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage.



- Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts.



- Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher.



- Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avant de l'enlever.

Le numéro vert d'informations
sur le coronavirus :

0 800 130 000

(appel gratuit)

ou

gouvernement.fr/info-coronavirus